A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
Comptoir Français
ARGENT 1er TITRE
MONTRES FINES
DE
Fabt Philippot & de Genève
ET DES
marques Françaises

Journal de Roubaix

A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
Chez le plus ancien
de
BAGUES DE FIANÇAILLES
JOYAUX
pour
CORBEILLES DE MARIAGE

Cinquante-deuxième année. — N° 126. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX LUNDI 6 MAI 1907.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes { Trois mois..... 5 francs / Six mois..... 9 — / Un an..... 16 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Faydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lorenge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

HUIT PAGES 5 Centimes

CHRONIQUE

L'ENNEMI

I

Dans la tristesse de la chambre close, le cercueil, voilé d'un drap blanc, reposait sur des chaises. Deux cierges à la lueur incertaine gardaient le chevet du mort, pour la veillée dernière.

Demain, le corps de Louis Pascal s'en ira vers le petit cimetière de la colline, en suivant le chemin gazonné d'herbe rase. Et parmi la théorie des voisins en habits de deuil, on entendra redire, comme par un chœur antique, ce que fut l'homme disparu.

Les bienveillants, s'il en existe, conviendront que Pascal resta toujours honnête et juste ; mais personne n'affirmera qu'il fut bon. Dur à lui-même et aux autres, autoritaire et vindicatif, il se refusa toujours à la douceur de pardonner.

Puis on s'étonnera qu'un tel homme ait eu la bonne fortune d'attirer et de retenir un dévouement réel, celui d'une parente éloignée, la veuve Lebon qui, depuis huit ans, habitait avec lui.

Quelle somme de patience avait été nécessaire à cette cousine pauvre, pour accomplir sa tâche auprès d'un malade exigeant et dur ! On ne manquera pas d'insinuer, cependant, qu'elle fut soutenue par l'espoir de l'héritage. Quelques-uns, parmi les meilleurs, souhaiteront que le vieux ne l'ait pas oubliée dans son testament.

On chuchotera ces réflexions, alors que le noir cortège suivra les haies en fleurs et que les chants s'élèveront, lugubres, dans l'air pur du matin.

Mais, pour le moment, le silence règne dans la chambre à demi-obscure. Réfugiées dans un coin d'ombre, Madame Lebon et sa fille Marthe ont commencé leur triste veillée. Cédant à la fatigue de ces dernières heures, Marthe s'endort profondément, tandis que la mère subit l'amertume des pensées de ce jour de deuil.

Pour la première fois, elle songe à sa fille puis à elle-même. Bientôt elles devront quitter cette maison, car le défunt, surpris par la mort, n'a pas fait de testament. Il avait bien exprimé l'intention de laisser à sa fidèle garde-malade une part de sa petite fortune ; mais il n'a pas réalisé ce projet.

Demain, peut-être, le seul héritier du vieillard, son neveu Jean Pascal, le fils de son frère, viendrait prendre possession de l'héritage. Les deux femmes, considérées comme des étrangères, n'auraient plus qu'à s'éloigner.

Cet héritier, Madame Lebon ne le connaissait pas. Jamais il n'avait franchi le seuil de cette maison, qui lui était fermée. Les deux frères Pascal, brouillés autrefois par l'odieuse politique, ne s'étaient pas revus.

La pauvre mère redoutait, pour sa fille et pour elle, l'arrivée de cet inconnu. Il représentait, en effet, l'« Ennemi » qui devait les chasser.

Déjà, la veille, des magistrats avaient apposé les scellés dont les cachets semblaient autant de gros yeux menaçants et féroces. Sans doute, cela se faisait par son ordre et cette triste formalité ne formait qu'un prélude aux dernières vexations.

II

Tout à coup, comme pour une réalisation brusque de ses craintes, la porte s'ouvrit, livrant passage à un grand jeune homme qui, la tête découverte, s'avançait vers le cercueil. Il glissait sur la pointe du pied, pour éviter de rompre le lourd silence de ce lieu funèbre.

Madame Lebon le considéra tout effarée. Elle le vit s'agenouiller longuement, puis se relever en essuyant deux grosses larmes... et son cœur cessa de battre, lorsque l'« Ennemi » se dirigea vers elle..

Il s'inclina, s'informant à voix basse : — « Ma cousine Lebon, n'est-ce pas? » Et avant qu'elle eût pu répondre, il lui prit la main, qu'il garda dans les siennes.

La bonne dame fit un effort pour échapper à son ennemi. Mais celui-ci, désignant Marthe endormie, reprit, toujours à voix basse : « Est-ce là votre fille, ma cousine Ne l'éveillez pas, je vous prie ! »

Puis, doucement, il l'entraîna vers la chambre voisine où une lampe, en veilleuse, donnait sa pâle clarté.

Il dit son regret d'arriver trop tard pour contempler les traits de son oncle. Il peignit sa tristesse d'une brouille qui l'avait tenu éloigné de cet unique parent, puis, aussi, sa douleur de la perte récente de son père, le laissant isolé dans la vie.

Enfin, il s'indigna que les scellés eussent été apposés d'office, regrettant l'impression pénible causée par cet incident sur l'esprit de ses cousines.

A mesure que, dans la nuit calme, se déroulait cet entretien, Madame Lebon sentait ses appréhensions se fondre et sa conception du redoutable ennemi se modifier heureusement.

. . . . . .

Le lendemain, lorsque les deux femmes firent allusion à leur prochain départ, Jean Pascal s'écria vivement :

— Eh quoi, ma cousine, allez-vous donc m'abandonner Je vous en prie, que rien ne soit changé dans cette maison, pour le moment du moins. Je sais qu'en raison de la maladie de mon oncle, vous aviez le soin de ses intérêts. Ne voulez-vous pas continuer à y veiller pendant quelques semaines?...

III

Cet état provisoire dura longtemps. Tous les samedis, Jean venait de Paris pour passer la journée du dimanche à Dampierre et il faisait apprécier, de plus en plus, son aimable franchise.

Les deux femmes, maintenant, attendaient son arrivée avec impatience.

— Qu'allons-nous préparer, se disaient-elles en souriant, pour le dîner de notre ennemi?

Puis Marthe dévalisait le parterre, afin de renouveler les fleurs de la « chambre d'amis » réservée à Jean Pascal.

Les deux jeunes gens étaient devenus de bons camarades et ils s'abandonnaient, sans arrière pensée, au bonheur d'être réunis.

Jean n'avait rien de rêveur ou de romanesque dans les allures. Sa robuste nature ignorait les subtilités du cœur. Marthe, de son côté, gardait toute sa sincérité d'enfant.

Sans le savoir, sans se le dire, ils s'aimèrent longtemps, heureux de ces dimanches qui se succédaient trop lentement à leur gré.

Un samedi, cependant, le jeune homme écrivit qu'il ne fallait pas l'attendre.

Le notaire vint s'entretenir avec Mme Lebon. Il lui fit connaître d'abord la large part d'héritage que Jean leur réservait, à elle et à sa fille.

Puis, profitant d'une absence de Marthe, il se dit chargé d'une mission.

— J'ai l'honneur, ajouta-t-il, de solliciter, pour mon client et ami, M. Jean Pascal la main de votre fille.

La réponse de Mme Lebon stupéfia le notaire.

— Oh ! notre cher « Ennemi » ! s'écria-t-elle en fondant en larmes.

. . . . . .

Depuis cinq ans, Marthe et Jean sont unis dans le bonheur. L'ennemi dangereux qui s'était introduit dans la maison du vieux Pascal devait y fonder le plus paisible des nids.

Si le hasard de vos promenades vous conduit à Dampierre, vous la reconnaîtrez, cette demeure, à sa façade fleurie de glycines et de chèvrefeuille et vous entendrez s'élever, sous les branches, de jolis petits rires d'enfants.

Emile AMET.

BULLETIN

4 mai.

Au Conseil des Ministres, on a examiné le budget de 1908, ratifié la décision du ministre de la Guerre suspendant le lieutenant de réserve de Montesquiou de Fezenzac, qui signa des affiches injurieuses pour le ministre, et examiné quelques autres projets.

⁂

Un des signataires recherchés de l'affiche antimilitariste, nommé Prieur, a été arrêté ce matin.

⁂

Ce matin, à Nantes, a été mis sous séquestre le couvent des Ursulines; 50 gendarmes et des agents ont du forcer les portes. La supérieure a lu une protestation. La foule a conspué les crocheteurs.

⁂

Le Roi d'Angleterre a quitté Paris ce matin se rendant à Londres.

⁂

Des mariniers ont retiré de la Seine, non loin de Paris, le corps d'une fillette disparue depuis un mois On ne sait s'il s'agit d'un nouveau crime.

⁂

Le Roi et la Reine d'Espagne ont l'intention de visiter la Hollande en juillet. Ils seront les hôtes de la reine Wilhelmine.

⁂

A St-Pétersbourg, un jeune ouvrier portant une bombe a glissé sur le pavé. L'engin a fait explosion et l'ouvrier a été mortellement blessé.

INFORMATIONS

Edouard VII quitte Paris

Paris, 4 mai. — Le roi d'Angleterre a quitté Paris ce matin à dix heures 30. Edouard VII est arrivé à la gare du Nord en automobile. Le roi portait à la boutonnière le ruban de la Légion d'honneur et de la médaille militaire. Le souverain a été salué à sa descente de voiture, par M. le commandant Lasson, représentant le Président de la République; MM. Pichon, ministre des affaires étrangères; Mollard, directeur du protocole.

M. Dumaine se retire

Paris, 4 mai. — M. Dumaine, ancien ministre de France à Munich, envoyé en disgrâce à Mexico, à la suite du dépouillement des papiers de Mgr Montagnini, se refuse à rejoindre son poste.

On annonce, en effet, qu'il a demandé un congé de deux mois qui lui a été accordé et on lui prête l'intention, à l'expiration de ce congé, de demander sa mise à la retraite.

M. Chéron en voyage

Paris, 4 mai. — M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, accompagné de M. Ernest Feret, chef de son cabinet, est parti ce matin pour Lectoure, où il va présider les fêtes organisées dans cette localité.

Le nouveau gouverneur de La Guadeloupe

Paris, 4 mai. — M. Victor Ballot, gouverneur de 1re classe des colonies, en disponibilité, est rappelé à l'activité et nommé gouverneur de la Guadeloupe en remplacement de M. Boulloche, maintenu sur sa demande en France pour faire valoir ses droits à la retraite.

La mission japonaise

Châlons-sur-Marne, 4 mai. — La mission militaire japonaise a assisté aujourd'hui à des expériences de tir qui ont été suivies d'un déjeuner à Mourmelon. Des toasts y ont été échangés. Le général de Nonancourt a dit que toute l'armée française avait suivi avec un intérêt palpitant les opérations de la campagne de Mandchourie. Elle a admiré la science militaire des généraux japonais, la valeur des officiers et la mâle vaillance des soldats.

Le général Nishi a répondu et bu à l'armée française.

La mission de M. Jonnart

Le *Journal officiel* publie un décret aux termes duquel M. Jonnart, député du Pas-de-Calais, est maintenu, à titre de mission provisoire, dans les fonctions de gouverneur général de l'Algérie.

Le Roi Alphonse XIII à l'Exposition d'automobiles à Madrid

Madrid, 4 mai. — Le Roi a inauguré l'exposition d'automobiles qui comprend 117 exposants dont la moitié représente des marques françaises.

Le roi et la reine d'Espagne, hôtes de la reine Wilhelmine

La Haye, 4 mai. — Un journal d'Amsterdam apprend que le roi Alphonse, accompagné par la reine Victoria, a l'intention de visiter ce pays vers le milieu de juillet. Il serait l'hôte de la reine Wilhelmine dans son palais d'Amsterdam.

CHOSES ET AUTRES

A la sortie du Salon, petits propos rosses entre boulevardiers :

— Eh bien ! dit l'un, et ton avis sur tous ces tableaux !

— Heu ! fait l'autre, tu sais, il y a peut-être beaucoup de mètres de toiles, mais je trouve, hélas ! qu'il y a bien peu de toiles de maîtres !

⁂

— Est-ce que tu sais ce que c'est, toi, cette maladie du sommeil ?

— Mais oui : j'y suis sujet toutes les nuits...

Après la Séparation

L'assaut d'un couvent. — Expulsion des religieuses. — Une population qui proteste

Nantes, 4 mai. — Ce matin, le couvent des Ursulines, rue Saint-Clément, a été mis sous séquestre. Cinquante gendarmes à cheval ou à pied et de nombreux agents formaient les barrages.

Aux sommations faites, les religieuses refusèrent d'ouvrir. Les portes furent alors enfoncées du côté de la rue Guibourg et l'on trouva, dans la chapelle, les Sœurs entourées de catholiques.

La Supérieure fut une énergique protestation, puis le curé de l'église St-Clément fit enlever le Saint-Sacrement et les religieuses se retirèrent.

Le quartier avait été réveillé par le piétinement des troupes, les habitants garnissaient les fenêtres des maisons et criaient : « Liberté ! Vivent les Sœurs ! A bas les crocheteurs ! »

Une personne, qui se trouvaient à la croisée d'un hôtel voisin, s'adressant aux gendarmes, leur reprocha de collaborer à cette besogne.

C'était un lieutenant du 25e dragons à Angers, M. du Couedic. Interrogé par M. Guillaume, commissaire aux délégations judiciaires, le lieutenant inculpé a déclaré que, surpris dans son sommeil et mal réveillé encore, il ne se souvenait pas de ce qu'il avait pu dire, mais il est sûr de n'avoir pas proféré d'injures. Les gendarmes entendus ont maintenu leur déposition en ce qui concerne les paroles qu'aurait prononcées le lieutenant.

A propos d'un presbytère

Yssingeaux, 4 mai. — En présence des protestations de la population indignée, le Conseil municipal de Malrevers a du renoncer à installer une école de filles dans le presbytère, comme il en avait l'intention, et a dû le louer au curé pour un an.

L'école des filles a été installée dans un autre immeuble loué pour 3 ans.

DEUX RÉGIMES...

La *Patrie*, de Bruges, met en lumière deux chiffres instructifs....

Quand les libéraux belges ont quitté le pouvoir en 1884, les charges de la *dette publique* pour le contribuable belge s'élevaient à 6 francs 75 centimes par habitant.

Après vingt ans d'administration catholique, ces mêmes charges n'étaient plus que de 3 francs 27 centimes par habitant.

Heureux Belges !

CE QUE NOUS VOULONS.....

Il n'est pas très malaisé de crier à tous les échos que notre société succombe sous le poids de ses vices ; ce n'est pas très neuf, du reste, et dans des ouvrages poudreux que personne ne lit plus, on trouverait d'admirables invectives qui pourraient encore servir contre les misères et les hontes du temps présent. Apporter le remède vaut mieux. Mais, de grâce, défions-nous un peu des gens qui ont dans leur poche un ou même plusieurs plans de réforme sociale.

Théorie pure, manque de principes vrais, surenchère électorale, il ne faudrait qu'y croire pour consommer notre ruine.

Ce que nous voulons, nous, les sociaux, les démocrates, c'est donner à ceux qui nous écoutent et nous donner à nous-mêmes d'abord une mentalité nouvelle. Les mœurs font les lois, cela c'est une de ces vérités éclatantes auxquelles l'histoire n'inflige jamais de démenti. Nous avons en une législation compressive du droit, égoïste et dure parce que depuis trop longtemps l'esprit public en France et ailleurs a été férocement individualiste.

L'homme est fait pour la société. Voilà une formule qui vous paraît claire et cependant, si vous y regardiez de près, vous verriez avec étonnement que votre vie de chaque jour est organisée dans une pensée toute contraire. La société semble devoir servir uniquement à produire le bien-être de l'individu. Quand celui-ci se trouvera à l'aise, il deviendra conservateur.

La vertu de solidarité, dont nous sommes les premiers à célébrer les bienfaits, suppose un esprit plus noble. Confusément, notre génération y aspire, et c'est son honneur, mais on ne sait pas bien, peut-être, ce qu'il y faut de désintéressement et d'énergie. Ah ! si les grandes maximes qu'on étale aujourd'hui devenaient par bonheur des règles de conduite, on aurait vite fait de relever une race dont on proclame à l'envi la déchéance.

Notre ambition est de répandre autour de nous la vraie notion du devoir social. Considérer tous nos actes par leur côté humain, c'est-à-dire en prévoir toutes les conséquences, en comprendre toute la signification ; ne pas nous prendre nous-mêmes comme une fin pour le reste de nos frères, mais d'une manière absolument opposée, nous proposer quelque bien général dans chacune de nos actions particulières, il me semble que je commente une devise socialiste : Tous pour un, un pour tous... Et je voudrais, quant à moi, l'élargir encore et je dirais : tous pour toute l'humanité, pour l'humanité agrandie jusqu'à l'idéal.

Nous n'y sommes pas encore !

Sans doute, et pour dire toute ma pensée, je crois que nous n'y serons jamais. Mais le devoir est d'y tendre. La démocratie est en marche, écrivais-je dernièrement en rappelant un mot célèbre. Parce qu'elle est une force et une vie, le repos ne lui est pas permis ; les hommes se succèdent et se relayent dans la route du progrès social.

L'histoire n'est pas, comme le disent des découragés d'horizon étroit, un perpétuel recommencement ; nous ne sommes pas des écureuils dans une roue ; nous sommes l'humanité qui marche à l'étoile !...

Ce que nous voulons, c'est marcher !

JEAN LEPLAT.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 mai. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières. Voici le compte-rendu officieux de cette réunion.

Le budget de 1908

Le conseil a définitivement arrêté l'équilibre du budget de 1908 qui est assuré sans impôt nouveau et sans émission d'obligations à court terme grâce à une compression énergique des dépenses et en mettant un terme à une départition de certaines recettes.

Les fraudes dans les farines

M. H. Guyot-Dessaigne a fait connaître que six instructions judiciaires avaient été ouvertes à Condom, Lectoure, Agen, Auch, Nérac et Marmande contre des minotiers inculpés de fraude dans la vente des farines. Le conseil a approuvé les mesures prises par le garde des Sceaux en vue de réprimer les fraudes de la façon la plus rigoureuse.

Le cas de M. de Montesquiou

Le conseil a en outre ratifié la décision du ministre de la guerre en vertu de laquelle le sous-lieutenant de réserve du 103e de ligne, De Montesquiou Fezensac est suspendu de ses fonctions pour une période d'un an. Cet officier a signé des affiches injurieuses pour le ministre de la guerre et fait publier par certains journaux une lettre ouverte au président du conseil contenant des critiques à l'adresse du gouvernement.

La crise viticole

Le conseil s'est ensuite entretenu de la situation de la viticulture. Le ministre de la justice a annoncé qu'il poursuivait l'élaboration du projet qu'il a été chargé de rédiger et qui est destiné à combattre la crise viticole. M. Guyot-Dessaigne s'inspire des constatations faites par la commission parlementaire d'enquête sur la viticulture.

Le travail aux colonies

M. Milliès-Lacroix a fait signer trois projets de décret réglementant le travail aux Comores et au Congo français ainsi que la recherche et l'exploitation de l'or et des métaux précieux à Madagascar.

Nouveaux délégués ouvriers

M. Viviani, ministre du travail, a fait signer un projet de loi établissant des délégués ouvriers à la sécurité dans la grande industrie. Ces délégués seront élus dans la forme où le sont les délégués mineurs par les ouvriers et employés des deux sexes réunissant les conditions fixées pour l'élection des prud'hommes. Les délégués auront le droit d'intervenir l'inspecteur du travail et non de verbaliser eux-mêmes.

Le prochain conseil

Les ministres se réuniront mardi matin en conseil à l'Elysée.

MONNAIES

On sait que le gouvernement vient de supprimer sur nos monnaies l'antique devise : *Dieu protège la France!*

En regard de ce *progrès*, citons les inscriptions de quelques monnaies pontificales. Lorsque les Papes frappaient monnaie avant la spoliation de leur patrimoine, ils avaient su en quelque sorte relever la mission du vil métal en faisant graver sur les pièces des devises morales.

C'est ainsi qu'on peut lire sur les monnaies d'Innocent XIII, *Ut detur* (pour être donné).

Sur celles de Benoit XII, *Solatium miseris* (pour être un soulagement aux malheureux).

Clément XI se demande quel est le vrai pauvre *(Qui pauper?)* et il répond *Avarus* (l'avare). Ne thésaurisez pas, conseille-t-il sur une autre pièce. *(Nolite thesaurisare).*

Innocent XI suggère : Ce que j'ai je te le donne *(Quod habeo tibi do)*, et Clément XIII recommande : N'oublie pas les pauvres *(Ne oblisvicaris pauperum).*

N'était-ce pas une pensée touchante que de rappeler ainsi aux possesseurs de l'argent l'usage qu'ils devaient en faire?

Les Antimilitaristes

Nouvelle arrestation

Paris, 4 mai. — Des inspecteurs du service de la Sûreté ont arrêté, ce matin, Lucien-Maurice Prieur, ouvrier bijoutier, demeurant rue des Rigolles.

Prieur est un des signataires de l'affiche antimilitariste aux soldats. Il reconnaît avoir signé cette affiche et avoir participé à sa rédaction.

Prieur a été mis à la disposition de M. Flory, juge d'instruction.

Ce magistrat a entendu en présence de Me Wilm, leur défenseur, Grauvogel et Turpin, arrêtés précédemment. Il a refusé, malgré la demande de M. Gustave Hervé, la mise en liberté de Cariol, inculpé également dans les poursuites antimilitaristes.

EN RUSSIE

La bombe homicide

Un anarchiste tué par l'engin qu'il portait

Saint-Pétersbourg, 4 mai. — Hier soir un jeune ouvrier nommé Pétroff passait dans la ruelle Mouravieff, quand il a glissé sur le pavé et est tombé. Sa chute a provoqué l'explosion d'un engin chargé de nitro-glycérine qu'il portait enveloppé dans un mouchoir. Pétroff a été mortellement blessé.

LES INCIDENTS DU PREMIER MAI

Les manifestants étrangers. — A Nancy

Paris, 4 mai. — Parmi les étrangers arrêtés dans les journées du 1er mai, 7 vont être l'objet de mesures d'expulsion.

Les bagarres de Nancy

Nancy, 4 mai. — La police a arrêté un ouvrier cordonnier Charles Lancon, inculpé d'avoir tiré un coup de revolver, lors de la bagarre qui se produisit le 1er mai, près de la cathédrale.

Ce coup de feu aurait été tiré, suivant les uns, contre un maréchal des logis du 8e d'artillerie où Lancon avait fait dernièrement une période ; suivant d'autres, contre un agent de la sûreté qui, d'autre part, selon une autre version, aurait au contraire tiré en l'air pour se dégager, tandis qu'il était bousculé et frappé par une bande de manifestants. Lancon nie énergiquement le délit qui lui est reproché.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

La situation du ministère. — Les principales interpellations. — La politique générale

Paris, 4 mai. — C'est mardi prochain que les Chambres reprennent leurs travaux. La situation s'annonce critique pour le Cabinet Clémenceau. Les vacances de Pâques ont été en effet, fertiles en incidents. Les papiers Montagnini et le procès Jouin, d'une part, l'agitation syndicaliste, d'autre part, ont provoqué le dépôt de nombreuses demandes d'interpellations.

L'une de M. Poulain, député collectiviste, vise la politique générale du gouvernement, mais il est à peu près certain que d'ici mardi, elle deviendra l'interpellation du groupe socialiste unifié tout entier.

Avant le départ des Chambres, M. Gauthier de Clagny en avait déposé une, tendant à demander au gouvernement quelles mesures le gouvernement comptait prendre pour assurer l'application de son programme. On ne doute pas que cette interpellation, dont le député de Sèvres a depuis modifié le texte, ne soit jointe, à la demande du gouvernement, à celle de M. Poulain.

Parmi les autres demandes d'interpellation deux visent la communication des papiers Montagnini. Elles sont de MM. Berry et Poisson.

Autour de la question syndicale et des faits qui s'y rattachent, se groupent les interpellations de M. Blanc, député socialiste de Vaucluse, sur les syndicats d'instituteurs ; de M. Wilm, député de la Seine, sur l'arrestation de plusieurs membres de la Confédération du Travail ; celle de M. Ferdinand Buisson, sur les griefs relevés contre l'instituteur révoqué Nègre, et divers agents des postes également révoqués ; celle de M. Stœg qui porte aussi sur le cas de M. Nègre et qui a pour objet de demander au gouvernement quelles mesures il compte prendre pour assurer aux fonctionnaires les garanties professionnelles indispensables ; celle de M. Vaillant sur le droit syndical des fonctionnaires et des ouvriers ; celle de M. Roxier, député de la Seine sur la révocation de M. Janvion, employé de la Préfecture de la Seine, révoqué.

Mentionnons également l'interpellation de M. de Pressensé, sur les instructions que le gouvernement se propose de donner à ses représentants à la Conférence de la Haye ; celle de M. Lasies sur les conditions dans lesquelles les magistrats de Nîmes ont été traduits devant le Conseil supérieur de la magistrature ; cele de M. Lachaud, sur les abus qui se produisent dans les manutentions militaires ; celle de M. Mougeot, sur la protection des Européens en Tunisie et celle de MM. Chailleybert, Raimbaut, etc.

Le gouvernement manœuvrera pour obtenir de la Chambre qu'elle bloque la plupart de ces interpellations dans un débat sur la politique générale. C'est là-dessus que se livrera la première escarmouche, les adversaires du Cabinet ne voulant à aucun prix, favoriser l'escamotage des questions indiscrètes.

L'OGRESSE

Jeanne Weber arrêtée à Châteauroux

L'« Ogresse de la Goutte d'Or » soignait un enfant. — Il meurt dans ses bras. — Le médecin légiste ayant relevé des traces de violences, Jeanne Weber est arrêtée

Paris, 4 mai. — On se rappelle que la femme Weber comparut les 30 et 31 janvier 1906, devant les assises de la Seine, sous l'inculpation d'avoir étouffé quatre enfants. Elle fut acquittée.

Ces jours derniers, cette femme se trouva encore mêlée à une triste histoire qui s'est passée dans l'Indre, à propos de la mort mystérieuse d'un enfant.

Jeanne Weber s'était retirée à Chambon, près de

JEANNE WEBER

Villedieu, arrondissement de Châteauroux, sous le nom de Mme Glaize.

Elle fit la connaissance d'un veuf, nommé Bavouzet qui, la considérant comme une victime du destin, se prit d'amitié pour elle et lui confia la garde de son fils Eugène, âgé de 9 ans.

La mort du petit Bavouzet

Le garçonnet qui paraissait en bonne santé, mourut subitement et le bruit se répandit qu'il avait succombé à la variole noire ; d'autre parlèrent de crime.

M. Ratouis de Limay, adjoint au maire de Villedieu, rendit compte de cette mort étrange au procureur de la République de Châteauroux qui commit le docteur Audiat aux fins d'examen. Le médecin conclut que l'enfant avait été emporté par des accidents méningés tuberculeux, mais il releva certaines traces suspectes au cou et au front.

L'affaire semblait être éteinte, lorsque la fille ainée de Bavouzet, âgée de 16 ans, vint déclarer à la gendarmerie que son frère avait été soigné par Jeanne Weber et que cette femme avait dû certainement étouffer le pauvre enfant.

Le Parquet de Châteauroux, immédiatement avisé, s'est transporté à Chambon et le cadavre du petit Bavouzet a été exhumé.

L'autopsie

Les docteurs Bruneau, Audiat et Papazoglou ont pratiqué l'autopsie. Ils ont relevé autour du cou de l'enfant, certaines traces suspectes, mais ils n'ont pu affirmer qu'elles étaient dues à la strangulation.

Le péricarde était rempli de sang liquide et il existait à la surface du cerveau des signes de tuberculose méningée en voie d'évolution.

Jeanne Weber, interrogée, a affirmé son innocence et, jusqu'ici, aucune preuve certaine n'avait été relevée contre elle ; on s'étonnait seulement de cette coïncidence bizarre, que tous les enfants, morts auprès d'elle à Paris, portaient, eux aussi, d'inexplicables traces autour du cou.

Dans le pays, l'émotion fut considérable et lorsque Jeanne Weber sortait dans le pays, la population faillit plusieurs fois la lyncher.

Cependant, les médecins de Châteauroux hésitaient. Ils se bornèrent d'abord à constater les traces inexplicables relevées sur le corps du petit Eugène Bavouzet, mais sans pouvoir affirmer qu'elles étaient dues à des manœuvres criminelles ; ils pensaient cependant, en raison de la présence du sang dans le péricarde, que l'enfant avait pu être étouffé par compression du cœur, selon le procédé des Orientaux.

Le juge d'instruction, M. Belleau, a demandé alors en communication au Parquet de la Seine les pièces du procès de Jeanne Weber.

Ce que disait M. Bavouzet

Le père du malheureux enfant se refusait à croire à un crime et il a expliqué ainsi la présence de Jeanne Weber dans sa maison.

« J'étais tout seul, effrayé de sentir le vide autour de moi. Alors, un jour dans les journaux, j'ai lu l'affaire de l' « Ogresse », j'ai suivi les débats, j'ai su que Jeanne Weber sortait innocente de cette affreuse aventure, et j'ai eu tout de suite de la sympathie pour elle, sans la connaître. Je lui ai écrit de venir, assurant qu'elle trouverait à mon foyer une place honnête et elle est venue.

» Comment mon enfant est mort? Je ne sais pas. Pourquoi Jeanne l'aurait-elle tué? Ah! si la science pouvait me dire. « Il y a un crime dans votre maison ! » Alors, je l'étranglerais, la femme que je croyais une victime ! Mais si elle est innocente? Alors il faut que je la garde près de moi et que je la fasse respecter. Mais je veux savoir sans qu'il me soit possible de douter.

» Je ne veux pas être injuste et quand je frapperai, ce sera sans pitié. »

Déclarations de l'« Ogresse »

Jeanne Weber, de son côté, paraissait peu émue de cette aventure. Elle était restée toujours souriante ; la figure ronde était sans expression, mais ses yeux frappaient par leur étrangeté.

« Après mon acquittement, j'ai voulu me tuer, cela a causé un nouveau scandale. Bavouzet l'apprit et m'offrit sa protection.

» Dans le même temps, je fus sollicitée d'aller à Jouy, en Eure-et-Loir, et j'acceptai. Un soir j'arrivai. A la gare, je vis un vieux monsieur à cheveux blancs avec une brouette. il me dit d'une voix sourde : « C'est vous, Jeanne ! » J'eus peur. J'avais envie de planter là et, pourtant, je restai huit jours chez lui. Un beau matin, le vieux me fit une scène telle que je me sauvai et filai sur Paris. Là, une nouvelle lettre de Bavouzet me décida à aller chez lui. »

Jeanne Weber racontait ensuite les premiers symptômes de la maladie de l'enfant, un peu faible, mal vêtu, mal nourri. La crise finale qui devait l'emporter mystérieusement, dans la solitude